


DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le   
ID : 031-213103153-20241014-2024\_7\_5-BF

Séance du 14 octobre 2024  
Délibération n°7-5

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence, NSIRI Marielle

Excusé : GUALTER Marie-Christine, BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLAGE VACANCES 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la société relais d'or a fourni un congélateur au village vacances. Celui-ci fait l'objet d'un dépôt de garantie dont la dépenses n'était prévue au budget.

Il convient donc d'ouvrir un crédit budgétaire en dépenses d'investissement à l'article 275 (Dépôts et cautionnements versés), chapitre 27, de **200 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Chapitres	Articles	Section fonctionnement	Crédits Votés	Crédits supplémentaires
27	275	Dépôts et cautionnements versés	0 €	+200 €
21	2138	Autres constructions	15 000 €	-200 €
		<i>Dépenses</i>	<i>15 000€</i>	<i>0</i>
		<i>Recettes</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre 0 Pour 11  
Date de convocation : 07 octobre 2024  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

